

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

PREFECTURE DE KOUSSENI

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

SENIOR DIVISIONAL OFFICE OF KOUSSENI

PRIVATE SECRETARY

DOSSIER DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 001/DDC/K23/CDPM/2023 DU 23/03/2023

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CLOTURE DE LA DELEGATION
DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

ADDITIF N°001

Le Préfet du Département du Logone et Chari, Autorité Contractante, communique :
Les dispositions du Dossier de Demande de Cotation suscité sont modifiées ainsi qu'il suit :

➤ Pièce N°1 : AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

9-REMISE DES OFFRES

AU LIEU DE :

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé à la Préfecture de Kousseri (Secrétariat Particulier) au plus tard le **13/04/2023 à 13 heures**, heure locale,

LIRE :

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé à la Préfecture de Kousseri (Secrétariat Particulier) au plus tard le **20/04/2023 à 13 heures**, heure locale.

11- OUVERTURE DES PLIS

AU LIEU DE :

L'ouverture des plis aura lieu le **13/04/2023 à 14 heures**, heure locale, par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Préfecture de Kousseri.

LIRE :

L'ouverture des plis aura lieu le **20/04/2023 à 14 heures**, heure locale, par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Préfecture de Kousseri.

➤ Pièce N°2 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 17 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Préfecture de Kousseri au plus tard le **13/04/2023 à 13 heures précises, heure locale.**

Article 19 : Ouverture des plis et recours

La commission Départementale de Passation des Marchés Publics procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **13/04/2023 à 14 heures, heure locale, à la Préfecture de Kousseri, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

LIRE :

Article 17 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Préfecture de Kousseri au plus tard le **20/04/2023 à 13 heures précises, heure locale.**

Article 19 : Ouverture des plis et recours

La commission Départementale de Passation des Marchés Publics procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **20/04/2023 à 14 heures, heure locale, à la Préfecture de Kousseri, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Par ailleurs, les entreprises ayant acquis le Dossier de Demande de Cotation sont priées de passer à la Préfecture de Kousseri, retirer les documents complémentaires dudit dossier.

Ampliations :

- ✓ ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ DDMAP/LC ;
- ✓ DDEPAT/LC
- ✓ Pd/CDPM-LD ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

